

Affiché
du 13/4/17
Au 16/12/18
Le Maire

Commune de ROUMOULES
Compte rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal
Du 6 avril 2017

Présents : M. Gilles MEGIS, M. Robert AMBROSI, M. Jean BLANC, M. Alain COCUAUD, Mme Delphine CHAILLAN, M. Serge CHUDZIK, M. Laurent MANUEL, M. Gilles PRIN-ABEIL, M. Alain Patrick ROY, Mme Annie TAXIL et Mme Concetta ZUNINO

Absents excusés : Mme Annie BARATTA, Mme Marie-Christine DEAUZE, M. Jean-Philippe LO SCHIAVO, M. Sébastien MOHEN.

M. Laurent Manuel a été élu secrétaire.

Mme Marie-Christine DEAUZE a donné pouvoir à M. Gilles MEGIS.

M. Sébastien MOHEN a donné pouvoir à M. Serge CHUDZIK.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'ordre du jour :

À l'unanimité, les conseillers acceptent l'ordre du jour

En présence de Monsieur Claude BOSSU, Trésorier de Riez Moustiers.

❖ **Adoption du compte rendu** de la séance du 22 mars 2017, à l'unanimité.

❖ **N° 2017 - 011 – Comptes de gestion 2016 :** Approuvés à l'unanimité pour la Commune, le lotissement Zone Artisanale et le lotissement Chauret 2. Faire Délibération.

Monsieur le Maire quitte la séance

❖ **N° 2017 - 012 – Monsieur Serge Chudzik, 1er adjoint présente les comptes administratifs 2016 :** Approuvés à l'unanimité pour la Commune, le lotissement Zone Artisanale et le lotissement Chauret 2. Faire la Délibération.

Monsieur le Maire revient en séance.

❖ **Délibérations d'affectation des résultats :**

* **N° 2017 - 013 – Pour la Commune :**

Apurement déficit d'investissement au compte 1068 de 80 788.15 euros.

Report à nouveau en fonctionnement : 172 686.57 euros.

* **N° 2017 - 014 – Pour le budget lotissement Artisanal :**

Report de l'excédent de fonctionnement de 21 153.62 euros.

Report de l'excédent d'investissement de 37 430.85 euros

* **N° 2017 - 015 – Pour le budget le lotissement Chauret 2 :**

Report de l'excédent d'investissement de 23 036.19 euros.

Accord à l'unanimité.

❖ **N° 2016 - 016 – Vote du taux des taxes des contributions directes :**

La taxe habitation est à **3.46 %**.

La taxe foncière sur les propriétés bâties est à **10.62 %**.

La taxe foncière sur les propriétés non bâties est à **39.02 %**.

Pour un montant de 130 666 euros.

Conformément à la réforme de la Taxe Professionnelle, le produit attendu au titre des produits du DCRTP, du versement du GIR et des allocations compensatrices est de 79 331 euros

Faire la délibération, deux abstentions et 11 pours dont deux pouvoirs.

❖ **Budgets primitifs 2017 pour la Commune, le lotissement Zone Artisanale et le lotissement Chauret 2.**

Ceux-ci sont adoptés à l'unanimité.

❖ **N° 2017 - 017 – Travaux école Pierre Guillaumond :** Accord pour une autorisation de programme et de crédit de paiement pour les travaux de l'école d'un montant de 216 000 euros TTC qui seront faits sur les années 2017 et 2018. Faire délibération à l'unanimité.

❖ **N° 2017 - 018 – voirie 2017 :** Accord pour le projet voirie route de Puimoisson (de la D952 à Chauret). Demander la subvention FRAT à la Région. Faire délibération à l'unanimité.

❖ **N° 2017 - 019 – voirie 2017 :** Demander la subvention amendes de police au Département 04. Faire délibération à l'unanimité

❖ **N° 2017 - 020 – voirie 2017 :** Demander le fonds de concours de la DLVA. Faire délibération à l'unanimité

❖ **N° 2017 - 021 – Terrasse Mairie :** Demander la subvention le fonds de concours de la DLVA pour ce projet. Faire délibération à l'unanimité

Gilles MEGIS
Maire de Roumoules

